

# COMMUNE DE BALLEROY-SUR-DROME

## NOTE DE SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2022

### Budget Principal et Budgets annexes

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 16 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget principal et les budgets annexes 2022 sont votés le 12 avril 2022 par le conseil municipal.

### BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir le niveau d'endettement de la commune tout en laissant la possibilité d'emprunter en fonction des besoins et opportunités ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible ;
- de ne pas augmenter le taux des impôts locaux communaux.
- de soutenir l'économie locale durant cette période de crise

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

#### I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour être au plus près de la réalité, la section de fonctionnement a été votée cette année en suréquilibre avec la somme des dépenses à 1 140 305.00 € et la somme des recettes à 1 396 024.33 €

#### DEPENSES (principaux postes) :

- Charges à caractère général : elles sont constituées des dépenses d'énergie, de fluides, des fournitures diverses, de l'entretien courant des terrains, bâtiments, voies et réseaux, des primes

d'assurance.

**Proposition 2022 : 365 200.00 €**

**(pour mémoire BP 2021 : 333 300 €), soit une augmentation de 9.57 %**

Ce budget prend en compte :

- Une stabilisation des postes liés à la consommation d'eau, d'électricité et assurances
- Une augmentation des postes d'achat de combustibles, carburants
- Une augmentation des charges liées aux contrats de téléphonie/internet
- Les dépenses de location du cabinet médical

➤ Charges de personnel

**Proposition 2022 : 378 695.00 €**

**(pour mémoire BP 2021 / 367 782.00 €), soit une augmentation de 3 %**

Ces prévisions prennent en compte :

- Le déroulement de carrière des agents (avancements d'échelons et grades)
- La participation de la commune au CNAS
- Une augmentation du coût de l'assurance du personnel
- L'embauche en contrat PEC d'un agent administratif (pris en charge à 80 % par l'Etat, remboursement que nous retrouvons en recettes du budget primitif)

➡ Le tableau des effectifs au 01/01/22 se présente comme suit :

11 agents titulaires dont 6 à temps complet et 5 à temps non complet

2 contractuels (1 CDI à temps non complet et 1 CDD à temps complet)

➤ Atténuation de produits

**Proposition 2022 : 35 000.00 €**

**(pour mémoire BP 2021 : 62 000.00 €), soit une diminution de 56 %**

Ce chapitre avait subi en 2021 une augmentation ponctuelle due à l'impayé (près de l'Intercom) des attributions de compensation de l'année 2019 (26291.32 €)

➤ Autres charges de gestion courante

**Proposition 2022 : 174 910.00 € (pour mémoire BP 2021 : 186 850.00 €) soit une baisse de 6.39 %**

Ces prévisions prennent en compte :

- La ligne « secours d'urgence » pour 4500 €
- La ligne « subventions » qui comprend les subventions aux associations ainsi que d'éventuelles aides à la rénovation de façades (augmentation de 100 € de chaque subvention aux associations)
- Les indemnités des élus et charges afférentes
- Les créances admises en non-valeur
- La suppression du poste service incendie, la compétence étant intercommunale

➤ Charges financières

Il s'agit du paiement des intérêts d'emprunt

**Proposition 2022 : 11 000.00 € (pour mémoire BP 2021 : 14 500.00 €) soit une baisse de 24 %**

Cette baisse résulte d'un chiffrage au plus près des intérêts prévus et de la fin d'un emprunt.

➤ Charges exceptionnelles

**Proposition 2022 : 18 000.00 € (pour mémoire BP 2021 : 17 000.00 €) soit une augmentation de 5.88 %**

Ces prévisions tiennent compte :

- De l'échéancier convenu avec Isigny Omaha Intercom pour le remboursement du titre « excédent assainissement » reçu en 2018

- Dépenses imprévues : 35 000.00 €
- Amortissements : 17 000.00 €
- Virement à la section d'investissement : 101 500.00 €

### **RECETTES (principaux postes) :**

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des loyers, des redevances d'occupation du domaine public et des locations des salles des fêtes (passées au budget principal de la commune et non plus au budget camping à partir de 2022)

➤ Produits des services et du domaine

**Proposition 2022 : 20 000.00 € (pour mémoire BP 2021 : 15 800.00 €)**

Il s'agit d'une prévision des produits des concessions, redevance d'occupation du domaine public, et l'indemnité compensatrice de l'agence postale

➤ Impôts et taxes

**Proposition 2022 : 328 443.00 € (pour mémoire BP 2021 : 322 619.00 €)**

Ces prévisions tiennent compte des taxes locales dont le produit sera stable

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 232 468.00 €

➤ Dotations et participations

**Proposition 2022 : 480 895.00€ (pour mémoire BP 2021 : 476 960.00 €)**

Ce sont principalement les dotations versées par l'Etat qui sont estimées relativement stables par rapport à l'année passée.

➤ Autres produits de gestion courante

**Proposition 2022 : 93 000.00 € (pour mémoire BP 2021 : 85 500.00 €)**

Il s'agit des produits de location des immeubles, des salles (reprise des locations des salles des fêtes). Est comprise également la prévision de remboursement par les familles des créneaux cirque.

➤ Produits financiers

Remboursement rémunération du personnel : 7 000.00 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

### **II. La section d'investissement**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les investissement retenus ou réalisés.

#### Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	83 307.00 €	Virement de la section de fonctionnement	101 500.00 €
Remboursement d'emprunts	55 500.00 €	FCTVA	140 000.00 €
Effacement réseaux	60 000.00 €	Excédents de fonctionnement	83 307.00 €
Travaux de bâtiments	4 000.00 €		
Travaux de voirie	58 500.00 €	Cessions d'immobilisations	17 000.00 €
Matériel de voirie	3 800.00 €		
Jeux extérieurs	20 000.00 €	Taxe aménagement	2 000.00 €
Cimetière	31 000.00 €		
Frais d'études	26 000.00 €		
Dépenses imprévues	5 000.00 €	Dépôts et cautionnements	3 500.00 €
Divers	200.00		
<b>Total général</b>	<b>347 307.00 €</b>	<b>Total général</b>	<b>347 307.00 €</b>

#### Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

- Effacement des réseaux rue de Gilles
- Etudes sécurisation entrées de bourg
- Mur du cimetière et caverne
- Jeux extérieurs pour les enfants
- Jardinières, balconnières (fleurissement de la commune)
- Fenêtres logement 61 rue du Sapin
- Aménagement de la rue Guilbert – rue des Etangs – rue Marie-Louise Gallais
- Abribus – ralentisseur

#### **BUDGET ANNEXE CAMPING**

Ce budget change d'intitulé à partir de 2022 car il n'intègre plus les dépenses et recettes des salles des fêtes qui sont désormais imputables au budget principal de la commune.

Suite à l'achat de sanitaires en 2020, le BP 2022 reprend le déficit d'investissement constaté en le comblant avec l'affectation du résultat de la section de fonctionnement (9 274.16 €)

➤ **Dépenses :**

Il n'est pas prévu de dépenses conséquentes sur ce budget pour 2022

➤ **Recettes :**

Les recettes sont constituées du loyer du terrain de camping

**Vue d'ensemble du BP 2022 :**

Section de fonctionnement :

Dépenses : 15 750.00 €

Recettes : 15 750.00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 16 947.44 €

Recettes : 16 947.44 €

**BUDGET ANNEXE LOCAL COMMERCIAL**

Le BP 2022 s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 41 765.34 €

Section d'investissement : dépenses et recettes : 16 846.67 €

- Dépenses :

Il est prévu des dépenses d'entretien courant sur les bâtiments

- Recettes :

Les recettes proviennent des loyers perçus

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

La vente des parcelles du lotissement du Sapin a commencé.

Le BP présente un suréquilibre dans les deux sections :

Section de fonctionnement : dépenses 519 974.72 € / recettes 636 365.49€

Section d'investissement : dépenses 430 386.53 € / recettes 500 239.36 €

- Dépenses :

Les dépenses se composent du solde des fouilles archéologiques dont la facture n'a pas encore été présentée, des travaux de câblage optique et du remboursement des emprunts et intérêts.

- Recettes :

La subvention des fouilles archéologiques, la vente de terrains.